Nations Unies $S_{PV.9139}$



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9139° séance Mercredi 28 septembre 2022, à 10 heures New York

Président : M. de Rivière/M^{me} Jaraud-Darnault (France)

Membres: Albanie..... M. Hoxha

Ghana M. Agyeman
Inde M^{me} Kamboj
Irlande M. Mythen
Kenya M. Kiboino

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président: Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Tor Wennesland.

M. Wennesland (parle en anglais): Le présent exposé est consacré au vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). La période considérée va du 17 juin au 20 septembre.

Le paragraphe 2 de la résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il

« arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ».

Les activités de peuplement se sont néanmoins poursuivies au cours de la période considérée. Entre le 19 et le 21 juillet, des colons israéliens ont dressé des tentes à travers la Cisjordanie occupée dans le cadre d'une campagne largement médiatisée menée par une organisation d'implantation israélienne, en vue d'établir de nouveaux avant-postes. Les autorités israéliennes ont par la suite démantelé ces campements, car ils étaient illégaux au regard du droit israélien.

Le 25 juillet, les autorités israéliennes ont présenté des plans pour la construction de 1215 logements sur le site de l'aqueduc inférieur, qui se trouve à proximité du kibboutz Ramat Rachel et du quartier palestinien d'Ouma Touba. Certains de ces logements doivent être construits de l'autre côté de la Ligne verte, à Jérusalem-Est occupée.

Le 27 juillet, la Cour suprême israélienne a annulé son arrêt ordonnant l'évacuation des colons de l'avant-poste illégal de Mizpe Kramim, près de Ramallah. La Cour a accepté l'argument du Gouvernement selon lequel les terres palestiniennes avaient été attribuées aux colons de bonne foi et que le principe dit de « la loi du marché » devait s'appliquer.

Le 28 juillet, des colons israéliens, accompagnés par les forces de sécurité israéliennes, ont emménagé dans une maison vide appartenant à des Palestiniens dans la zone H-2 de la ville d'Hébron. C'est la deuxième appropriation d'un logement palestinien dans la zone H-2 depuis le début de l'année.

Le 5 septembre, les autorités israéliennes ont présenté des plans concernant la construction de 700 logements dans la future colonie de Giv'at HaShaked à Jérusalem-Est, à proximité des quartiers palestiniens de Beït Safafa et Charafat.

Les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes, invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qu'il est pratiquement impossible pour les Palestiniens d'obtenir, ont démoli, saisi ou forcé des personnes à démolir 316 structures. Ces mesures ont conduit au déplacement de 237 personnes, dont 116 enfants ; 41 de ces structures avaient été financées par des donateurs.

Le 21 juillet, la Cour suprême d'Israël a partiellement accepté le recours formé par une famille palestinienne menacée d'expulsion dans le quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, et gelé l'ordre d'expulsion jusqu'à la conclusion de la procédure devant une juridiction de première instance.

Le 25 juillet et le 8 août, les forces de sécurité israéliennes ont démoli quatre maisons appartenant à des membres de la famille de Palestiniens accusés d'avoir tué des Israéliens en avril et mai ou inculpés pour ces meurtres, déplaçant ainsi 31 personnes, dont 13 enfants.

Les pressions exercées par Israël sur deux communautés palestiniennes pour qu'elles quittent leurs foyers dans la zone C ont continué de s'intensifier. Le 12 juillet, 16 des 35 ménages composant la communauté d'éleveurs de Ras al-Tin ont quitté la zone après avoir subi des violences, des démolitions et des confiscations liées aux colons.

À Massafer Yatta, les restrictions de circulation se sont poursuivies, y compris pour l'accès humanitaire, et les arrestations de résidents palestiniens ont également continué. Le 8 septembre, la Cour suprême d'Israël a confirmé la décision d'un commandant militaire de

refuser d'accorder à la communauté de Massafer Yatta le permis de construire qu'elle avait demandé. La Cour a ordonné la suspension des ordres de démolition jusqu'au 29 septembre.

Le 12 juillet, les autorités israéliennes ont annoncé qu'elles allaient présenter six plans relatifs à des constructions palestiniennes dans la zone C.

Le paragraphe 6 de la résolution 2334 (2016) demande que

« des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ».

Malheureusement, la violence quotidienne se poursuit.

Au total, en Cisjordanie, 29 Palestiniens, dont six enfants, ont été tués et 1813 Palestiniens, dont 27 femmes et 194 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes dans le cadre d'opérations de sécurité, de manifestations, d'affrontements, de jets de pierres, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents. Parmi ces blessures, 1 206 ont été causées par l'inhalation de gaz lacrymogènes, et 202 personnes ont été blessées par balle. En outre, des colons israéliens ou d'autres civils ont commis 128 attaques contre des Palestiniens, faisant un mort et 51 blessés et/ou endommageant des biens palestiniens.

À Gaza, pendant l'escalade du mois d'août entre Israël et les groupes armés palestiniens, 49 Palestiniens ont été tués, dont au moins 26 civils, parmi lesquels quatre femmes et 17 enfants. Selon le Ministère de la santé de Gaza, 360 Palestiniens ont été blessés, dont 151 enfants et 58 femmes. Des responsables israéliens ont indiqué que deux Israéliens avaient subi des blessures moyennement graves et au moins 62 avaient été légèrement blessés, dont neuf enfants. Dix maisons à Gaza ont été complètement détruites, et 48 ont été gravement endommagées et rendues inhabitables. Selon les autorités de Gaza, plus de 600 logements ont été endommagés, entraînant le déplacement de 84 familles.

Un civil israélien et un membre des forces de sécurité israéliennes ont été tués, tandis que 50 Israéliens et huit membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés par des Palestiniens dans le cadre d'affrontements, d'attaques par jets de pierres et de cocktails Molotov, et d'autres incidents. La majorité de ces incidents étaient des jets de pierres contre des Israéliens, y compris des colons, qui ont fait des blessés ou endommagé des biens appartenant à des Israéliens.

Les forces de sécurité israéliennes ont procédé en Cisjordanie à 906 opérations de perquisition et d'arrestation, lesquelles ont abouti à l'arrestation de 1528 Palestiniens. Le 19 juin, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 53 ans non armé qui tentait d'entrer en Israël, apparemment pour y travailler, par une brèche dans la barrière de séparation près de Qalqiliya. Le 24 juin, dans le village de Silouad, près de Ramallah, un Palestinien de 16 ans a été tué par les forces de sécurité israéliennes alors qu'il jetait des pierres.

Le 2 juillet, dans le village de Jabaa, près de Jénine, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 17 ans qui aurait lancé des cocktails Molotov. Dans le cadre d'un autre incident, le 6 juillet, elles ont tué un autre Palestinien qui s'enfuyait pendant une opération de perquisition. Le 5 juillet, un Israélien a été grièvement blessé à coups de couteau à Bnei Brak, dans le centre d'Israël. Les forces de sécurité israéliennes ont arrêté un Palestinien soupçonné d'avoir perpétré cette attaque. Le 19 juillet, un Israélien a été blessé à l'arme blanche par un Palestinien dans un bus à Jérusalem. L'assaillant a ensuite été blessé par balle par un civil israélien. Le 26 juillet, au point de contrôle de Houara, au sud de Naplouse, les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur un Palestinien de 59 ans non armé et souffrant d'un handicap mental. L'homme a succombé à ses blessures.

Le 9 août, quatre Palestiniens, dont un commandant militant de haut rang et un garçon de 16 ans, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes à Naplouse, et 76 personnes ont été blessées à balles réelles lors d'une opération de perquisition et pendant les affrontements qui ont suivi. Le même jour, un garçon de 16 ans a été tué par les forces de sécurité israéliennes à Hébron alors qu'il jetait des pierres. Le 14 août, un Palestinien a tiré sur un groupe de fidèles juifs dans la vieille ville de Jérusalem. Huit civils, dont une femme enceinte, ont été blessés, dont deux grièvement. L'agresseur a été arrêté. Le 15 août, à Kafr Aqab, dans le nord de Jérusalem, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien lors d'une perquisition et des affrontements qui ont suivi. Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré que l'homme tentait de poignarder des officiers, mais un témoin oculaire a démenti cette allégation. Le 17 août, près du tombeau de Joseph, à Naplouse, les forces de

22-60389 **3/19**

sécurité israéliennes qui tiraient à balles réelles ont tué un Palestinien et en ont blessé trois autres lors d'affrontements ayant fait suite à des jets de pierres de Palestiniens, qui auraient également tiré, sur des bus qui transportaient des fidèles juifs sur le site dans le respect des procédures établies. Le 30 août, des Palestiniens ont ouvert le feu sur une voiture qui transportait cinq fidèles juifs, en blessant deux, alors qu'elle entrait en zone A sans coordination préalable, ce qui est illégal en droit israélien. Le 19 août, un Palestinien de 58 ans non armé, apparemment spectateur d'un échange armé, a été tué par balle à Toubas durant une perquisition menée par les forces de sécurité israéliennes.

Le 6 septembre, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien qui diffusait en direct une démolition punitive et les affrontements connexes à Jénine. Seize autres Palestiniens ont été blessés à balles réelles durant ces affrontements. Un d'entre eux a succombé à ses blessures. Le 8 septembre, un Palestinien de 16 ans a attaqué au marteau, et probablement blessé, un membre des forces de sécurité israéliennes avant d'être abattu par les forces de sécurité israéliennes. Le 13 septembre, un officier des forces de sécurité israéliennes et deux Palestiniens armés ont été tués durant un échange de tirs près du point de passage de Jalama, à Jénine. Un des Palestiniens tués était un officier du renseignement des forces de sécurité palestiniennes. Le 15 septembre, les forces de sécurité israéliennes ont abattu un Palestinien de 17 ans qui tentait de lancer un cocktail Molotov dans des affrontements à Kafr Dan, près de Jénine.

Le Président : M. Wennesland, est-ce qu'il serait possible de donner une version écrite de ces incidents et d'en venir à la substance ?

M. Wennesland (parle en anglais): Je peux aisément le faire, mais cela ne correspond pas aux procédures normales pour une présentation orale. Compte tenu de votre demande, Monsieur le Président, je vais en venir aux observations du Secrétaire général, mais je voudrais que ce soit noté dans le procès-verbal.

Pour terminer, je voudrais faire part des observations du Secrétaire général concernant l'application des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de la période considérée.

> « Je reste profondément troublé par l'expansion persistante des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et par les tentatives de certains Israéliens de continuer d'accroître la superficie des colonies en

établissant des avant-postes, qui sont eux aussi illégaux en droit israélien. Je suis également préoccupé par le fait que la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Mitzpe Kramim* risque de créer un précédent pour légaliser d'autres avant-postes en vertu du droit israélien. Je rappelle que les colonies israéliennes n'ont aucune validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. J'appelle le Gouvernement israélien à cesser immédiatement toutes les activités de peuplement.

Les démolitions et confiscations de biens appartenant à des Palestiniens restent vivement préoccupantes. Je suis particulièrement inquiet de la situation qui règne à Massafer Yatta, où plus de 1 000 Palestiniens, dont 569 enfants, risquent d'être expulsés sous peu. J'exhorte les autorités israéliennes à cesser immédiatement de démolir des biens palestiniens et de déplacer et d'expulser de force les Palestiniennes et Palestiniens, conformément aux obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et à approuver des projets qui permettraient aux Palestiniens de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Je suis vivement préoccupé par la tragédie des civils, notamment les enfants, qui ont été tués ou blessés du fait de la dernière escalade à Gaza. Israël doit respecter les obligations que lui fait le droit international humanitaire, notamment s'agissant de recourir à la force de manière proportionnée et de prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils et les biens de caractère civil dans le cadre de ses opérations militaires. En outre, je condamne les tirs aveugles de roquettes effectués par des groupes armés palestiniens depuis des quartiers de Gaza densément peuplés, en direction de centres de population civile en Israël, qui ont eux aussi fait des victimes et qui enfreignent le droit international humanitaire en mettant en danger la vie des civils.

Je suis gravement préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie occupée, notamment l'augmentation du nombre d'attaques et d'échanges de tirs entre Israéliens et Palestiniens. Le nombre élevé de Palestiniens

tués et blessés par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, reste très inquiétant, d'autant que, d'après les informations communiquées, certains ne semblaient pas constituer une menace. Il est possible que les forces de sécurité israéliennes recourent excessivement à la force, ce qui continue de susciter de vives inquiétudes, notamment leur utilisation de balles réelles. Les forces de sécurité ne doivent recourir à la force létale que si c'est absolument indispensable pour protéger des vies humaines ; elles doivent mener une enquête rapide et minutieuse sur tous les cas de mort ou de blessure résultant de son utilisation et faire en sorte que les responsabilités soient établies.

Je suis particulièrement consterné par le fait que les enfants continuent d'être tués ou blessés en grands nombres. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences ni être mis en danger.

Je reste vivement préoccupé par les niveaux élevés de violence liée aux colons visant les Palestiniens en Cisjordanie occupée, violence qui a souvent lieu en présence des forces de sécurité israéliennes. J'exhorte Israël à honorer son obligation, en vertu du droit international, de protéger la population palestinienne contre tous les actes ou menaces de violence, à veiller à ce que toutes les attaques fassent l'objet d'une enquête menée rapidement et en toute transparence, et à faire en sorte que les auteurs de ces actes en répondent.

Je condamne tous les actes de terrorisme contre des civils, notamment les attaques du 14 août qui ont pris pour cible des fidèles juifs près de la vieille ville de Jérusalem. Il est inacceptable de glorifier ces actes, d'autant que cela compromet toujours plus la perspective d'un avenir de paix pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Je suis profondément troublé par la perquisition et la fermeture, par les forces de sécurité israéliennes, des bureaux de sept organisations non gouvernementales palestiniennes. Je reste préoccupé par le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Israël et dans le Territoire palestinien occupé.

Je demande de nouveau aux parties de respecter et de faire respecter le statu quo, en tenant compte du rôle particulier et historique que joue la Jordanie en tant que gardien des lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem.

L'absence d'unité intra-palestinienne continue de porter atteinte aux aspirations nationales palestiniennes et de faire obstacle à une démarche palestinienne commune pour régler le conflit et répondre aux besoins de la population. J'appelle toutes les factions palestiniennes à redoubler d'efforts pour parvenir à la réunification de Gaza et de la Cisjordanie occupée sous un gouvernement national démocratique unique. Gaza est et doit rester une partie intégrante d'un futur État palestinien dans le cadre de la solution des deux États. Il est également essentiel que les Palestiniens organisent des élections, qui seraient non seulement une étape clef sur la voie de l'unité palestinienne, mais également un moyen de renouveler la légitimité des institutions nationales.

Je me félicite de l'aide que les États-Unis et les pays de la région se sont engagés à apporter aux hôpitaux de Jérusalem-Est, qui sont des institutions palestiniennes vitales. Par ailleurs, l'engagement pris par Israël d'améliorer la circulation des Palestiniens et leur accès au pont Allenby, et le passage à la technologie 4G dans le but de stimuler la croissance économique sont des faits importants, dont on ne peut que se féliciter. J'appelle les États Membres à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) avec des sources de financement durables afin de protéger la fourniture de services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens. C'est essentiel pour faire respecter leurs droits et appuyer le rôle stabilisateur de l'Office dans la région.

À Gaza, la situation humanitaire et économique reste désastreuse, bien que certaines améliorations importantes aient eu lieu en matière d'accès et de circulation, en particulier l'augmentation du nombre de permis permettant aux Palestiniens de Gaza de travailler en Israël. La disponibilité limitée de matériaux et d'équipements essentiels, conjuguée aux restrictions et protocoles fastidieux, continue d'entraver le développement du secteur privé, la création

22-60389 **5/19**

d'emplois et la croissance économique. J'encourage les parties à consolider le cessez-le-feu et à permettre la poursuite du développement économique. À terme, les bouclages israéliens incapacitants doivent être levés, conformément à la résolution 1860 (2009).

La tendance négative actuelle menace gravement le renforcement socioéconomique et institutionnel qui a préparé l'Autorité palestinienne à mettre en place un État fonctionnel. Il faut relier ces défis immédiats et l'objectif à long terme de concrétiser la vision de deux États, Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale commune des deux États.

Je me félicite des quatre éléments stratégiques proposés dans le rapport que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés a présenté au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens le 22 septembre, en vue de définir un ensemble complet de mesures progressives, durables et concrètes que les parties et leurs partenaires doivent prendre pour faire face à la situation actuelle, renforcer l'Autorité palestinienne et promouvoir l'objectif d'une paix durable : premièrement, s'attaquer aux facteurs persistants de conflit et d'instabilité; deuxièmement, renforcer les institutions palestiniennes et relever le défi de la gouvernance palestinienne; troisièmement, améliorer l'accès, la circulation et les échanges commerciaux, permettant ainsi à l'économie palestinienne de se développer; et quatrièmement, mieux adapter le cadre des relations économiques et administratives aux transformations économiques des dernières décennies. »

Avant de conclure mon intervention, je tiens à signaler quelques faits nouveaux importants survenus à l'ouverture de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, juste après la clôture de la période à l'examen.

Tout d'abord, je me félicite que le Premier Ministre Yair Lapid ait réaffirmé son appui à la solution des deux États dans sa déclaration du 22 septembre (voir A/77/PV.8). Je tiens également à saluer l'attachement

constant du Président Mahmoud Abbas à un règlement pacifique du conflit, ainsi que l'appel urgent au rétablissement d'un horizon politique qu'il a lancé dans sa déclaration du 23 septembre (voir A/77/PV.10).

Un certain nombre de réunions importantes se sont tenues en marge du débat général de l'Assemblée, notamment une réunion sur l'Initiative de paix arabe, coorganisée par le Royaume d'Arabie saoudite et l'Union européenne; une réunion ministérielle du format de Munich; une manifestation organisée conjointement par la Jordanie et la Suède pour appuyer l'UNRWA; et une réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, présidé par la Norvège, qui s'est concentrée sur la préservation de la viabilité de la solution des deux États et sur la progression du processus d'édification de l'État.

Pour en revenir à ma conclusion, nous continuons à voir peu de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) depuis son adoption en décembre 2016. L'absence de tout véritable processus de paix pour mettre fin à l'occupation israélienne et régler le conflit alimente une dangereuse détérioration de la situation dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, en particulier en Cisjordanie, nourrissant l'idée selon laquelle le conflit est insoluble.

Les Israéliens et les Palestiniens doivent décider de la façon dont ils envisagent l'avenir. Les négociations ne peuvent plus être reportées indéfiniment. La trajectoire actuelle nous conduit vers un état de violence et de conflit perpétuels. Il faut prendre des initiatives sérieuses pour inverser la tendance actuelle et ce, rapidement. La fin de l'occupation et la réalisation de la solution des deux États doivent être le moteur de ces efforts collectifs. Je continue de m'employer activement à promouvoir ces objectifs auprès des dirigeants israéliens et palestiniens et des principaux partenaires internationaux et régionaux.

Le Président : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*): Je tiens moi aussi à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé.

La semaine dernière, la Norvège a présidé la réunion ministérielle annuelle du groupe de donateurs

pour la Palestine, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, ici à New York. Le Comité a exhorté les Israéliens, les Palestiniens et les partenaires internationaux à prendre des mesures pour rétablir d'urgence un horizon politique pour la paix. La nécessité d'améliorer la coopération et la situation sur le terrain, ainsi que le besoin de renforcer les institutions palestiniennes, ont été soulignés. Si certains progrès ont récemment été réalisés sur les questions commerciales, les permis de travail et les plans de réforme palestiniens, il est clair que la situation est difficile et que des progrès plus concrets sont nécessaires.

La Norvège se félicite de l'appui du Premier Ministre Lapid à la solution des deux États, qu'il a exprimé dans sa déclaration à l'Assemblée générale la semaine dernière (voir A/77/PV.8). Nous nous félicitons également du fait que du haut de la même tribune, le Président Abbas a salué cette déclaration comme une étape positive et réaffirmé que la Palestine était elle aussi attachée à cette solution (voir A/77/PV.10). Nous sommes convaincus que la solution des deux États, fondée sur les frontières de 1967, est le meilleur moyen de garantir les droits et la sécurité des Palestiniens comme des Israéliens.

Depuis notre précédente séance (voir S/PV.9107), il y a eu peu de progrès dans l'application de la résolution 2334 (2016). Comme l'a signalé le Coordonnateur spécial, la construction de colonies de peuplement, les démolitions et les expulsions se poursuivent à un rythme soutenu. Je voudrais souligner qu'en plus d'éroder la confiance, les activités de colonisation illégales alimentent et aggravent les tensions et compromettent la solution des deux États.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les projets de légalisation de dizaines d'avant-postes agricoles en Cisjordanie. Les colonies de peuplement et les avant-postes demeurent des violations du droit international humanitaire. Ils détruisent le tissu des communautés et brisent la continuité territoriale d'un État de Palestine. Nous condamnons tout acte de violence et de harcèlement des colons contre les Palestiniens.

La Norvège tient également à réaffirmer sa profonde inquiétude concernant la situation à Massafer Yatta. Les restrictions à la liberté de circulation entravent l'accès des enfants à l'éducation. Les enseignants n'ont pas accès à leurs salles de classe, et les enfants doivent parcourir de longues distances à pied pour se rendre à l'école en toute sécurité. C'est inacceptable. Nous invitons les autorités israéliennes à lever les restrictions et à annuler tous les ordres d'expulsion et de démolition, conformément au droit international humanitaire.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie, et par le risque manifeste que la situation ne devienne incontrôlable. Aujourd'hui, à Jénine, plusieurs personnes ont été tuées et de nombreuses autres blessées. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 80 Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie depuis le début de l'année. Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous appelons à la retenue et à la proportionnalité. La force ne doit être employée qu'en cas de nécessité et de manière à réduire au minimum les dommages causés aux civils, y compris les enfants, et à préserver la vie.

Je voudrais également appeler l'attention sur les cinq prisonniers exécutés à Gaza, le 4 septembre. L'application de la peine de mort est cruelle et n'a pas d'effet dissuasif. Je tiens à souligner que cette pratique est tout simplement inacceptable et doit cesser immédiatement.

Il faut également mettre fin aux divisions intrapalestiniennes et renforcer l'Autorité palestinienne, notamment en garantissant un renouveau démocratique et des institutions plus fortes.

Enfin, je tiens à réaffirmer le profond attachement de la Norvège à la solution des deux États. Nous continuerons d'œuvrer en faveur de cet objectif.

M. Zhang Jun (Chine) (parle en chinois) : Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Au cours du débat général de l'Assemblée générale tenu la semaine dernière, les chefs d'État et de gouvernement ont fréquemment évoqué la question palestinienne, montrant ainsi que les souffrances du peuple palestinien n'ont pas été oubliées. Un règlement rapide, global, juste et durable de la question palestinienne reste une aspiration commune de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et est tenu d'examiner la question de Palestine. Il doit prendre des mesures plus vigoureuses pour aider le peuple palestinien à rétablir et à exercer ses droits inaliénables et à instaurer une paix durable au Moyen-Orient.

22-60389 **7/19**

Premièrement, nous devons promouvoir la solution des deux États. La communauté internationale s'accorde à dire qu'une solution à long terme de la question palestino-israélienne doit être fondée sur le concept de deux États vivant côte à côte. Il s'agit là d'une question d'équité et de justice, qui doit être fermement respectée. Nous avons relevé que dans son allocution à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale, le Premier Ministre Lapid avait déclaré qu'

« [u]n accord avec les Palestiniens, basé sur deux États pour deux peuples, est dans l'intérêt de la sécurité d'Israël, de l'économie d'Israël et de l'avenir de nos enfants », et qu'« une grande majorité d'Israéliens appuient la vision de cette solution des deux États » (voir A/77/PV.8).

Nous avons également noté que le Président Abbas avait jugé cette déclaration positive et souligné que

« [l]e sérieux et la crédibilité de cette position se mesureront à l'aune de la volonté du Gouvernement israélien de s'asseoir immédiatement à la table des négociations, de mettre en œuvre la solution des deux États sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et de l'Initiative de paix arabe et de cesser toute mesure unilatérale compromettant la solution des deux États » (voir A/77/PV.10).

La Chine espère que les parties concernées pourront traduire leur volonté politique en politiques et mesures constructives et déployer des efforts tangibles pour concrétiser la solution des deux États sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et d'autres normes et consensus internationaux.

Deuxièmement, il faut promouvoir la sécurité commune. Au cours des deux dernières années, la guerre à Gaza a coûté la vie à des centaines de Palestiniens, la violence en Cisjordanie n'a cessé d'augmenter et la paix et la tranquillité des Lieux saints à Jérusalem ont été mises à mal à maintes reprises. Israël et la Palestine sont des voisins qui ne peuvent pas s'installer ailleurs, et leur sécurité est indépendante et indivisible. Si la sécurité d'une partie se fonde sur l'insécurité de l'autre, le cycle de la violence se poursuivra et la sécurité ne pourra jamais être garantie. La communauté internationale doit accorder la même importance aux préoccupations des deux parties en matière de sécurité et les encourager à déterminer le plus grand dénominateur commun, par la

voie du dialogue et de la coopération, afin de parvenir à une sécurité commune. Dans le même temps, la Puissance occupante doit s'acquitter sérieusement de l'obligation qui lui incombe en vertu du droit international d'assurer la sécurité de la population dans les territoires occupés.

Troisièmement, l'état de droit doit être défendu au niveau international. Les activités de peuplement violent le droit international et les dispositions de la résolution 2334 (2016). Elles empiètent sur les terres palestiniennes, pillent les ressources palestiniennes et réduisent l'espace de vie du peuple palestinien. J'ai pris note de ce qu'a dit le Coordonnateur spécial à propos du peu de progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement toute activité de peuplement. Nous sommes favorables au règlement de la question des territoires occupés en Cisjordanie, conformément aux résolutions des organes de l'ONU, et à la démarcation des frontières définitives entre la Palestine et Israël au moyen de négociations pacifiques.

Quatrièmement, l'équité et la justice doivent être défendues. Ce qui manque pour régler la question palestinienne, ce n'est pas un vaste projet, mais la volonté d'assurer la justice. La question de savoir si le Conseil de sécurité est apte à s'acquitter de sa mission ne dépend pas de grandes déclarations, mais d'actes concrets. Dans son allocution à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale, le Président Abbas a une nouvelle fois demandé au Conseil de prendre des mesures pour mettre en œuvre ses résolutions sur la question de Palestine. Le Conseil doit s'acquitter de ses fonctions de manière objective et impartiale, conformément au consensus international, et promouvoir sans tarder la reprise des pourparlers palestino-israéliens, au lieu d'attendre que les prétendues conditions du dialogue soient réunies. S'agissant de l'avenir et du sort du peuple palestinien, aucun pays n'a le droit d'opposer son veto.

La Chine appuie la juste cause du peuple palestinien dans le rétablissement de ses droits nationaux légitimes et la création d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous sommes prêts à collaborer avec toutes les parties afin d'encourager le Conseil à assumer son rôle pour sortir de l'impasse actuelle et concrétiser le consensus sur la solution des deux États et sa vision, de manière à parvenir à une coexistence pacifique entre la Palestine et Israël, à une harmonie entre les peuples arabe et juif et à une paix durable au Moyen-Orient.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*): Je remercie M. Wennesland de son exposé qui donne à réfléchir. L'Irlande partage ses préoccupations concernant la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) sur les activités de peuplement et d'autres questions.

Nous sommes tout d'abord alarmés par le pic de violence survenu aujourd'hui à Jénine à la suite d'incursions des forces de sécurité israéliennes, qui ont fait de nouveaux morts et blessés parmi les Palestiniens. Ajoutés aux affrontements qui ont eu lieu la semaine dernière à Naplouse, ces événements montrent clairement que la situation précaire sur le terrain en Cisjordanie continue de se détériorer. L'Irlande est consternée par le nombre de pertes en vies humaines enregistrées en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les forces israéliennes ont, depuis le début de l'année, tué plus de 80 Palestiniens et en ont blessé plus de 7 400 en Cisjordanie. Nous sommes particulièrement préoccupés par le nombre de victimes civiles, car la protection des civils revêt une importance capitale et est un impératif en vertu du droit international. Israël a le droit de se défendre. Ce faisant, il doit toutefois respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. La sécurité à long terme, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, ne peut être instaurée par un recours excessif à la force ou par des actes de violence commis par une quelconque partie. Les agissements de l'armée israélienne dans le Territoire palestinien occupé compromettent les capacités et l'efficacité de l'Autorité palestinienne, qui doit être renforcée et appuyée.

Nous continuons de constater l'expansion incessante par Israël de nouvelles colonies de peuplement et de nouveaux avant-postes, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016) et du droit international. L'Irlande se joint de nouveau aux autres membres du Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale pour demander à Israël de cesser toute activité de peuplement. Cette année a été marquée par une augmentation constante, par rapport aux années précédentes, des plans de construction de colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les projets israéliens actuels d'établissement et d'expansion des implantations dans les provinces de Naplouse et de Ramallah, ainsi qu'aux abords de Jérusalem et de Bethléem, constituent la plus grande menace pour la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien. Nous sommes particulièrement préoccupés par les projets concernant la zone E-1 et les zones de Giv'at Hamatos, d'Atarout, de l'aqueduc inférieur, de Giv'at HaShaked

et de l'ouest de Har Gillo, qui encercleraient véritablement Jérusalem-Est, la coupant des principales zones urbaines du reste de la Cisjordanie.

L'Irlande est vivement préoccupée par la recrudescence alarmante des actes de violence perpétrés par les colons, l'OCHA faisant état d'une augmentation de 34 % cette année par rapport à l'année dernière de la moyenne mensuelle des violences causant des blessures ou des dommages matériels et d'une hausse de 83 % par rapport à 2020. Nous demandons à Israël de ne pas procéder à des démolitions dans le village de Khallet Athaba, à Massafer Yatta. Les expulsions forcées résultant des démolitions constituent des violations des droits humains. Le transfert forcé de la population civile d'un territoire occupé est également interdit en vertu du droit international humanitaire.

J'ai récemment eu l'occasion de rencontrer Lina Abu Akleh, nièce de la célèbre journaliste palestino-américaine Shireen Abu Akleh. L'Irlande souscrit à l'appel de Lina contre l'impunité et pour une enquête indépendante sur la mort de sa tante. Shireen ne mérite rien de moins.

La réunion de la semaine dernière du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens a rappelé les gigantesques problèmes économiques et sociaux qui se posent au peuple palestinien, et qui sont encore aggravés par les restrictions imposées aux déplacements et au passage. Une assistance économique et sociale s'impose d'urgence.

Je me félicite que l'Irlande ait pu accroître son concours financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de 2 millions d'euros, portant le total de son appui à 8 millions d'euros cette année. Nous exhortons tous les États Membres, y compris ceux de la région, à renforcer leur soutien à l'UNRWA.

L'Irlande est profondément préoccupée par la crise humanitaire à Gaza, qu'exacerbe le blocus israélien contraire à la résolution 1860 (2009). L'augmentation progressive du quota de permis de travail accordés aux habitants de Gaza par Israël est une bonne chose, mais le nombre total de permis représente moins de 1 % de la population et a sensiblement diminué ces dernières années.

La situation des droits de l'homme à Gaza est également très préoccupante. Nous condamnons dans les termes les plus forts l'exécution par le Hamas de cinq

22-60389 **9/19**

prisonniers le 4 septembre. Nous appelons le Hamas à renoncer immédiatement à la pratique des exécutions et à restituer les Israéliens capturés, ou leur dépouille, à leurs proches.

Les mesures prises sur le terrain, en particulier l'expansion des colonies israéliennes, en violation de la résolution 2334 (2016), continuent de miner l'horizon politique. Le Conseil de sécurité doit monter au créneau pour s'acquitter de son obligation, faite par la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales, et pour réaffirmer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il nous faut arrêter de seulement débattre de la solution des deux États et de sa nécessité et avancer concrètement sur la voie d'une paix juste, inclusive et durable. Des progrès sont possibles, mais ils demandent de la volonté politique.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous remercions Tor Wennesland de son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016).

L'escalade dans la zone du conflit israélopalestinien en août a montré une fois de plus que la situation dans les territoires palestiniens occupés resterait instable tant que les parties ne seraient pas arrivées à des compromis mutuellement acceptables sur toutes les questions relatives au statut final, sur la base du cadre juridique international universellement reconnu pour un règlement au Moyen-Orient.

Du 5 au 7 août, les Forces de défense israéliennes ont conduit une nouvelle opération militaire dans la bande de Gaza. D'après les informations de l'ONU, le bombardement de l'enclave aurait détruit ou gravement endommagé des centaines de maisons et d'installations, tuant au moins 26 civils, dont 17 enfants.

Nous notons la régularité alarmante de ces éruptions de violence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Nous attribuons ces montées de tension principalement à la stagnation du processus de paix, tandis que les Israéliens poursuivent leurs actions unilatérales pour créer des faits accomplis sur le terrain et se donner carte blanche pour recourir à la force contre les Palestiniens.

Chaque jour, il y a des arrestations arbitraires massives de Palestiniens, dont plus de 700 sont détenus sans être inculpés dans des prisons israéliennes. Les violations provocatrices du statut des Lieux saints de Jérusalem par des groupes ultra-orthodoxes israéliens et la répression violente des manifestations palestiniennes se poursuivent, ces accrochages ont déjà fait plus de 130 morts depuis le début de l'année. Nous sommes

préoccupés par les informations évoquant de possibles provocations sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa cet automne, qui sera marqué par la célébration de trois grandes fêtes religieuses juives et un nouveau cycle de campagne électorale israélienne. Par ailleurs, l'espace juridique se rétrécit rapidement. La liberté de la presse est restreinte, au point que des journalistes sont tués, et les activités des organisations de défense des droits humains sont sévèrement limitées.

Dans le contexte de l'exposé du Coordonnateur spécial sur l'application de la résolution 2334 (2016), nous réaffirmons la position fondée sur les principes énoncée dans ce document, selon laquelle l'implantation de colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, est une violation du droit international et un obstacle majeur à la réalisation d'un règlement fondé sur la solution des deux États.

Il y a particulièrement lieu de s'inquiéter de la politique du fait accompli qu'Israël mène sur le terrain, en intensifiant la construction de colonies illégales tout en continuant d'expulser les Palestiniens de force, de détruire des habitations et de confisquer des propriétés. Rien que durant le mois d'août, une centaine de personnes, dont 50 enfants, ont perdu leur logement.

Parallèlement, les actions illégales et arbitraires d'Israël ne s'arrêtent pas à la Cisjordanie et à la bande de Gaza, mais touchent les pays arabes voisins qui sont victimes de nombreuses violations de leur souveraineté. Je pense avant tout ici aux attaques contre les territoires syrien et libanais. Nous nous opposons à pareilles méthodes de protection de la sécurité nationale, qui font peser des menaces sur d'autres États et risquent d'exacerber la situation dans toute la région.

Nous estimons que la communauté internationale devrait jouer un rôle constructif, à la fois en réglant le conflit palestino-israélien et en atténuant les graves problèmes humanitaires et socioéconomiques qui se posent dans les territoires occupés, en particulier la bande de Gaza. Nous attachons une grande importance à la poursuite de l'action efficace de l'Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui apporte un soutien aux Palestiniens, tant dans les territoires occupés que dans les pays arabes voisins.

Nous considérons qu'il n'est pas possible de stabiliser la situation à long terme sans rétablir l'horizon politique ni relancer le processus de paix sur une base

juridique internationale universellement reconnue qui ait comme élément clef la solution des deux États, que nous appuyons de manière indéfectible. Nous sommes convaincus que rien ne peut remplacer des négociations directes entre Palestiniens et Israéliens sur tous les paramètres d'un règlement final.

Nous avons écouté attentivement les allocutions des dirigeants palestinien et israélien durant le débat général de l'Assemblée générale au début de la soixante-dix-septième session (voir A/77/PV.10 et A/77/PV.8, respectivement). Nous notons que les deux camps ont réaffirmé être prêts à avancer vers un règlement fondé sur la solution des deux États. Nous appuyons cette approche, étant entendu qu'une solution à la question palestinienne n'est possible que si tous les paramètres convenus au niveau international sont remplis. Nous sommes disposés à fournir l'aide nécessaire afin d'atteindre ces objectifs, y compris dans des formats conjoints, en coopération avec les acteurs de la région.

À cet égard, nous jugeons que le comportement de Washington est contreproductif, car, dans les faits, il bloque les activités du Quatuor de médiateurs internationaux et cherche à contraindre les Palestiniens à une paix économique, au lieu de répondre à leur aspiration légitime de créer un État indépendant.

M^{me} Koumba Pambo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé édifiant.

La résolution du conflit israélo-palestinien demeure un défi permanent pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble. Le récent débat général de l'Assemblée générale a encore offert l'occasion aux différentes délégations d'exprimer leur inquiétude sur l'absence de progrès sur la question palestinienne.

À la place des avancées, nous continuons d'enregistrer les violences, avec leur lot de destructions et de pertes en vies humaines, de même qu'une détérioration de la situation humanitaire, notamment dans les territoires palestiniens occupés.

Le Gabon réaffirme son attachement à la solution des deux États, vivant côte à côte sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale.

Aussi, nous appelons les parties à reprendre les négociations de bonne foi, en vue du rétablissement de la confiance et pour le bien des peuples palestinien et israélien, qui aspirent légitimement à vivre en paix. À

cette fin, le rôle des pays de la région et du Quatuor nous paraît crucial pour aider à la reprise des pourparlers de paix.

Nous sommes encouragés par l'intervention du Premier Ministre israélien, M. Yair Lapid, à la tribune de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, durant laquelle il s'est prononcé en faveur d'un accord avec les Palestiniens, basé sur deux États pour deux peuples, sous réserve du respect de la sécurité d'Israël (voir A/77/PV.8). Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Quatuor et d'autres partenaires comme l'Allemagne, la France, l'Égypte, la Jordanie, ainsi que l'Organisation de la coopération islamique, pour aboutir à la réalisation de la solution largement partagée des deux États.

Pour terminer, nous réitérons notre plein soutien au Coordonnateur spécial pour ses efforts inlassables en faveur de la paix au Moyen-Orient. Les efforts diplomatiques doivent se poursuivre pour la relance du processus de paix. L'arrêt des violences est à ce prix.

M. Agyeman (Ghana) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé mensuel sur la situation concernant le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Ghana prend note des tentatives constructives et délibérées d'Israël d'améliorer ses relations avec les pays de la région, à la suite des Accords d'Abraham. Nous nous félicitons également de la déclaration encourageante faite par le Premier Ministre israélien lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dixseptième session (voir A/77/PV.8), à laquelle le Président Abbas a répondu positivement. Nous sommes convaincus que les dirigeants politiques doivent faire preuve d'audace pour investir dans la paix. Nous encourageons donc tous les efforts déployés en faveur des relations de bon voisinage et de la préservation de la solution des deux États dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient, une région qui revêt une importance géopolitique et économique stratégique mais qui est plongée dans un conflit prolongé.

Comme nous l'avons déclaré par le passé, nous condamnons tous les actes de terrorisme dirigés contre Israël. Nous ne pensons pas que la violence puisse contribuer à résoudre le conflit israélo-palestinien, et nous exhortons tous les groupes militants à concentrer leurs efforts sur un processus politique solide, à même d'apporter la paix tant attendue.

22-60389 **11/19**

Tout en étant conscients des préoccupations d'Israël en matière de sécurité, nous sommes également préoccupés par l'insécurité et la situation humanitaire catastrophique dans certaines régions de la Palestine, ainsi que par les violations des droits de l'homme, les atteintes à ces droits et les détentions sans inculpation ni procès dont les Palestiniens font l'objet, notamment en Cisjordanie, à Gaza et à Jérusalem-Est. Nous estimons que l'insécurité croissante en Cisjordanie et à Gaza n'est pas de bon augure pour un règlement pacifique du conflit. Au contraire, elle met en péril les perspectives de réalisation de la solution des deux États, généralement acceptée. Nous exhortons donc les parties à désamorcer les tensions et à imprimer l'élan politique nécessaire pour des négociations directes.

Le Ghana réaffirme que toutes les parties au conflit doivent respecter pleinement le droit international humanitaire, la Charte des Nations Unies et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 2334 (2016). Nous demandons instamment à Israël de respecter les droits inaliénables des Palestiniens et de respecter ses obligations juridiques et ses responsabilités découlant de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Pour terminer, nous réaffirmons notre conviction, à savoir qu'une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient passent obligatoirement par la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte sur la base des frontières d'avant 1967. La réalisation des objectifs du processus de paix au Moyen-Orient suppose toutefois que le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble jouent un rôle constructif, en faisant en sorte que les parties, dont les efforts de bonne foi sont indispensables pour régler ce conflit qui dure depuis des décennies, poursuivent le dialogue.

M. Hoxha (Albanie) (parle en anglais): La semaine dernière, à l'Assemblée générale, le Premier Ministre israélien a souligné en termes très clairs l'engagement ferme et sans ambiguïté de son gouvernement en faveur de la solution des deux États (voir A/77/PV.8). Pour la première fois depuis plus de 10 ans, un Premier Ministre israélien a réaffirmé son attachement à une formule que la communauté internationale considère comme la plus prometteuse pour mettre fin au conflit au Moyen-Orient, une déclaration saluée également par le Président Abbas.

Une solution des deux États, qui garantit la sécurité d'Israël et assure la souveraineté et la dignité des Palestiniens, avec un État palestinien démocratique et

viable, est la seule façon d'instaurer la paix avec Israël en tant qu'État démocratique, tout en répondant aux aspirations légitimes des Palestiniens. Alors que nous passons la plupart du temps dans cette salle à exprimer notre inquiétude face à la montée des violences et des tensions, que nous regrettons et condamnons systématiquement, c'est ce genre de message que nous attendons des dirigeants, car il incitera, je l'espère, tant les Israéliens que les Palestiniens à entreprendre des efforts pour régler ce conflit tragique qui n'en finit pas.

Cette terre a toujours connu la violence sous différentes formes et à différents degrés. La violence n'a fait que des victimes, principalement des civils, des deux côtés. Elle a provoqué de la douleur et des souffrances, et elle a rappelé à tout le monde qu'un cycle sans fin de violence est toujours un jeu à somme nulle. C'est pourquoi nous soulignons qu'il est capital qu'Israël et les militants palestiniens respectent le cessez-le-feu afin de sauvegarder les acquis obtenus au prix d'efforts inlassables, car ces avancées importantes sont fragiles et facilement réversibles. La violence n'est pas de nature à contribuer à la réalisation des rêves ; ce n'est rien d'autre qu'une voie dangereuse, pavée de fausses promesses qui ne sont jamais tenues.

Il faut donc tout mettre en œuvre pour rapprocher les parties afin qu'elles se rencontrent, qu'elles se parlent et qu'elles cherchent des solutions. C'est ainsi que les Accords d'Oslo ont été conclus. C'est ainsi que les futurs accords peuvent et doivent être conclus. Le pays perd du temps, une perte de temps qui a été et sera toujours source de regret.

Nous attendons avec intérêt la reprise, dès que l'occasion se présentera, des pourparlers de paix en suspens dans le cadre juridique créé par l'ONU, afin de trouver une solution durable et juste au conflit, qui aboutira à un Israël démocratique, comme je l'ai déjà mentionné, et sûr, et à un État palestinien viable et démocratique, vivant en paix l'un avec l'autre, et avec Jérusalem comme capitale commune. Toute démarche ou mesure positive, même minime, fait avancer le processus. Le nombre croissant de permis de travail octroyés aux Palestiniens de la bande de Gaza pour travailler en Israël contribue à améliorer le bien-être de milliers de familles vivant dans la pauvreté. Cela contribue également à instaurer la confiance entre les communautés, qui favorisent une meilleure compréhension à une plus grande échelle.

Nous ne cesserons jamais de réaffirmer notre rejet catégorique et notre condamnation de tout acte de terrorisme dirigé contre Israël ou tout autre pays. Nous

abhorrons le terrorisme sous toutes ses formes, et nous nous y opposons et le dénonçons avec force et sans réserve. Nous appuyons le droit d'Israël de se défendre, en agissant de manière proportionnée et dans le respect du droit.

La vie a la même valeur pour les Palestiniens et les Israéliens. Alors que mon propre pays a récemment été victime d'une cyberattaque massive et à grande échelle non provoquée visant à détruire des infrastructures gouvernementales critiques, attaque organisée et menée par des groupes affiliés à l'Iran, nous comprenons mieux les préoccupations de sécurité d'autres pays, et en particulier d'Israël, qui est confronté à une menace permanente de la part d'un État qui appelle ouvertement et continuellement à sa destruction et qui parraine des supplétifs dans la région dans le seul but de nuire, de tuer et de détruire.

Nous l'avons dit à maintes reprises et nous estimons qu'il est important de le répéter : consolider la paix après un conflit exige non seulement des efforts mais aussi une véritable volonté et surtout de la confiance, beaucoup de confiance. C'est pourquoi, si elles sont vraiment déterminées, les parties doivent s'abstenir de toute action qui va à l'encontre des efforts visant à promouvoir le processus de paix. À cet égard, nous continuerons de souligner notre position selon laquelle les colonies de peuplement et leur expansion sont contraires au droit international et constituent un obstacle à la solution des deux États, pierre angulaire du processus de paix. Ces activités de peuplement sont condamnables et doivent cesser.

Nous exhortons également toutes les parties à s'abstenir de toute déclaration incendiaire susceptible d'exacerber les tensions et de mettre en péril le processus de paix. À notre avis, les pourparlers de paix sont le seul moyen d'aller de l'avant. La table des négociations est le seul endroit où une solution viable et juste peut et doit être trouvée.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de sa présentation du rapport périodique du Secrétaire général.

Ma délégation prend acte des discussions tenues et des décisions prises dans le cadre des réunions de haut niveau qui ont eu lieu en marge du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, notamment la réunion du format de Munich, tenue le 21 septembre ; la réunion du Comité ministériel

du Mouvement des pays non alignés sur la question de Palestine, tenue le 22 septembre ; la réunion du Comité spécial de liaison, tenue le 22 septembre, et la réunion ministérielle organisée par la Jordanie et la Suède sur le financement durable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui s'est tenue le 23 septembre. Toutes ces réunions témoignent de l'engagement et de l'attachement constants ainsi que de la priorité accordée au règlement de la question israélo-palestinienne, et ce à juste titre, étant donné l'urgence de la situation. Elles reflètent également les efforts déployés pour remédier à l'absence d'un véritable processus de paix politique israélo-palestinien, s'appuyant sur un dialogue direct et un règlement pacifique, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Malheureusement, suite à l'absence de réels progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), cette lacune continue de s'accentuer.

Les objectifs énoncé à la résolution 2334 (2016) sont très complets. Ils soulignent l'urgence de stabiliser la situation, d'inverser les tendances négatives sur le terrain qui compromettent la perspective d'une solution prévoyant deux États dans les frontières de 1967, et de créer les conditions qui permettraient d'assurer le succès des négociations sur le statut final.

Comme ma délégation l'a déclaré durant la précédente séance trimestrielle du Conseil sur ce point de l'ordre du jour (voir S/PV.9077), la résolution 2334 (2016) est unique en cela qu'elle propose, et ne prescrit pas. De fait, si nous voulons qu'elle porte des fruits, son application requiert non pas de simples discours mais la volonté politique des autorités tant israéliennes que palestiniennes d'en concrétiser les engagements. C'est la seule manière d'insuffler sur le terrain une dynamique politique immédiatement, et non à l'avenir.

Surtout, tout en reconnaissant l'importance de négociations directes, et indépendamment de l'existence ou de la reprise de telles négociations, le Kenya, conformément au paragraphe 11 de la résolution 2334 (2016), continue d'appeler à la définition d'objectifs clairs, de calendriers et des solutions réalistes pour régler les questions en suspens de sorte que le Conseil soit mieux positionné pour « examiner les moyens concrets de faire pleinement appliquer ses résolutions » sur ce conflit prolongé.

Dans l'intervalle, le Kenya se félicite des progrès réalisés grâce à la coopération pratique nouée entre les autorités israéliennes et palestiniennes à Gaza, qui prend acte de l'incidence positive de l'amélioration des

22-60389 **13/19**

conditions économiques et du droit des Palestiniens à des secours humanitaires et à l'autonomisation et à l'intégration économiques. Le fait que le Premier Ministre Lapid ait reconnu deux États pour deux peuples durant son allocution du 22 septembre devant l'Assemblée générale (voir A/77/PV.8) est également une mesure de confiance importante.

Ce matin, nous avons écouté le rapport sur l'évolution de la situation sur le terrain ces deux dernières semaines, notamment la détérioration des conditions de sécurité, l'escalade de la violence sur l'esplanade des Mosquées et autour de la vieille ville, et les pertes en vies humaines en Cisjordanie, y compris durant les affrontements survenus à Naplouse. Nous exhortons les responsables de toutes les parties à contribuer à apaiser la situation afin d'éviter une nouvelle escalade, et à réaffirmer qu'il convient de respecter et de faire respecter le statu quo sur les Lieux saints de Jérusalem.

Les implantations de colonies, les démolitions et les expulsions se multiplient toujours dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, en violation du droit international.

Aujourd'hui, nous avons également entendu le bilan alarmant des incidents de violences, qui ont notamment entraîné la mort d'enfants et de jeunes, ainsi que des actes de violence contre les civils qui ont malheureusement coûté la vie à des Israéliens comme à des Palestiniens.

Nous sommes face à une normalisation qui devrait être inacceptable. Nous sommes face à une normalisation qui continue de nous éloigner de l'importante vision incarnée par la résolution 2334 (2016), à savoir

« une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues » (résolution 2334 (2016), neuvième alinéa du préambule).

Conformément à la résolution 2334 (2016), le Kenya réaffirme sa condamnation des attaques terroristes perpétrées par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes militants en Israël, et renouvelle son appel à appliquer le principe de responsabilité et à redoubler d'efforts pour lutter contre ces actes.

En outre, le Kenya souligne à nouveau qu'il faut que toutes les parties concernées, y compris les dirigeants communautaires, politiques et religieux, fassent ressortir les avantages quotidiens que recèlent les efforts constructifs déployés au niveau communautaire pour atténuer de manière pratique et constante les cycles de conflit, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité.

Pour terminer, le Kenya exhorte une fois de plus les deux parties à consentir des efforts collectifs et à faire preuve de la détermination politique nécessaire pour concrétiser les objectifs souhaitables et atteignables énoncés dans la résolution 2334 (2016).

M^{me} **Alhefeiti** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et d'avoir présenté le dernier rapport en date du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui dresse un tableau sombre de la situation actuelle sur le terrain.

La région du Moyen-Orient a urgemment besoin d'une transformation radicale positive qui permettra à ses habitants d'être épargnés par les épreuves des conflits et des crises. La région pourrait ainsi contribuer efficacement à appuyer les efforts de développement et à relever les défis communs mondiaux et, partant, à maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Il ne sera pas possible d'instaurer une stabilité régionale totale sans parvenir à une solution juste et complète de la question palestinienne, conformément aux mandats de la légitimité internationale, avec la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Dans cet esprit, les Émirats arabes unis continueront d'appuyer toutes les initiatives pacifiques visant à concrétiser ces aspirations. Nous accueillons favorablement le fait que le Premier Ministre israélien, durant son allocution à la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale (voir A/77/PV.8), a évoqué son appui à la vision incarnée par la solution des deux États.

Nous attendons avec intérêt de constater une intensification des efforts visant à créer l'environnement politique idoine qui ouvrira la voie à la reprise de négociations politiques sérieuses entre les deux parties sur les questions relatives au statut final.

Nous soulignons également que les parties doivent agir rapidement, privilégier le dialogue et entamer des échanges en toute bonne foi pour éviter que la situation ne devienne incontrôlable. La séance d'aujourd'hui donne au Conseil l'occasion d'envoyer un message crucial sur la nécessité de faire preuve de retenue et sur l'importance de s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'envenimer une situation déjà précaire, notamment dans la ville sainte de Jérusalem.

Des informations récentes évoquent le fait qu'Israël a annoncé un projet de construire 560 nouvelles unités de peuplement dans la partie sud de Jérusalem-Est, plus précisément sur des terres considérées par l'UNESCO comme une zone d'intérêt archéologique. Nous réaffirmons ici notre position : les activités de peuplement portent atteinte à la solution des deux États et constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil. Nous insistons également sur la nécessité de mettre fin aux attaques menées par les colons contre les communautés palestiniennes. Il s'agit notamment d'attaques contre les cultures agricoles, principale source de revenus de nombreuses familles. Nous prenons note en particulier de l'imminence de la saison de récolte des olives, période durant laquelle une augmentation sans précédent des attaques a eu lieu l'année dernière.

En ce mois de rentrée scolaire, nous insistons sur le fait que les enfants palestiniens ont le droit d'avoir accès à l'éducation, sans obstacle ou intimidation. Dans les situations de conflit, les établissements pédagogiques sont particulièrement importants pour donner à des générations entières les moyens de contribuer efficacement à l'édification et au développement de leurs communautés. La préservation des installations scolaires est tout aussi importante sur le Territoire palestinien occupé. D'après les informations émanant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en août, 56 ordres de démolition d'écoles étaient en attente en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, alors que ces installations fournissent des services éducatifs à plus de 6 000 enfants.

Nous soulignons également qu'il faut continuer de répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien, et nous nous félicitons à cet égard de la réunion, la semaine dernière, du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, présidé par la Norvège.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur détermination à aider le peuple palestinien frère. Nous continuerons de lui fournir une assistance en matière d'éducation et de santé, et nous espérons que les générations palestiniennes futures jouiront de la sécurité et de la paix tant attendues.

M^{me} **Espeschit Maia** (Brésil) (*parle en anglais*) : Comme nous venons de l'entendre dans l'exposé détaillé présenté par le Coordonnateur spécial, les tensions continuent de s'attiser sur le terrain, en particulier en Cisjordanie. Le cessez-le-feu convenu est menacé en permanence et la situation est susceptible de se détériorer rapidement si le calme n'est pas rétabli.

La semaine dernière, l'Assemblée générale a officiellement ouvert sa soixante-dix-septième session. La question que nous abordons aujourd'hui figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis 1947, année de la deuxième session de l'Assemblée générale. C'est alors que la solution des deux États a été couchée sur le papier pour la première fois. Nous nous posons donc la question : quels efforts déployons-nous aujourd'hui, en tant que représentants au Conseil de sécurité, pour rétablir la voie qui mènera au règlement tant attendu de ce conflit de longue date ?

Soixante-seize ans se sont écoulés, et le Brésil reste convaincu que la solution des deux États, dans le cadre du droit international et des résolutions du Conseil, reste la seule manière de répondre aux aspirations des peuples israélien et palestinien et d'assurer la sécurité de tous et toutes. Nous accueillons positivement les paroles prononcées la semaine dernière par le dirigeant israélien devant l'Assemblée générale (voir A/77/PV.8), et nous espérons que cela encouragera la reprise des négociations sur la création de deux États pour deux peuples. À cet égard, nous partageons l'avis du Coordonnateur spécial, selon lequel si les problèmes fondamentaux ne sont pas réglés, le cycle de crises aiguës suivies de solutions à court terme perdurera. Des efforts concertés sont nécessaires pour rétablir un horizon politique et reprendre des négociations dignes de ce nom.

Le Brésil exhorte les parties, tout d'abord, à préserver le cessez-le-feu et à faire preuve de la plus grande retenue. Les actions unilatérales, notamment les discours extrémistes, ne font que jeter de l'huile sur le feu. La confiance entre les parties doit être rétablie pour que les négociations puissent porter leurs fruits. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire. Des enquêtes doivent être menées afin de faire la lumière sur toutes les violations présumées et de demander des comptes aux responsables. La sûreté et la sécurité des sites religieux, une composante essentielle de la liberté de religion ou de conviction, doivent également être préservées, et cela signifie qu'il faut préserver le statu quo des Lieux saints.

Le Coordonnateur spécial a récemment présenté un rapport sur les mesures qui pourraient contribuer à renforcer l'économie palestinienne et nous permettre de relever le défi de la gouvernance palestinienne. Nous ne devons pas sous-estimer le rôle joué par la pauvreté,

22-60389 **15/19**

l'insécurité alimentaire et le désespoir, qui forment le terreau fertile des forces extrémistes. Certaines mesures prometteuses ont été prises au cours de l'année écoulée, en particulier l'assouplissement des restrictions à la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de la bande de Gaza. La croissance économique peut également contribuer à la réconciliation interpalestinienne, qui est une autre étape nécessaire pour promouvoir la stabilisation et la reprise d'un véritable dialogue. Nous encourageons l'Autorité palestinienne et les responsables israéliens à poursuivre leur coopération. La collaboration sur toutes les questions, y compris le secteur de la sécurité, n'est possible qu'avec des institutions palestiniennes renforcées et une économie palestinienne viable, ce qui contribuerait par voie de conséquence à redynamiser les efforts en faveur de la solution des deux États.

Lors de son discours d'ouverture de la soixantedix-septième session de l'Assemblée générale (voir A/77/PV.4) la semaine dernière, le Secrétaire général a déclaré que le déficit de financement de l'appel humanitaire mondial n'a jamais été aussi important. Cela n'est pas surprenant. Nous savons que l'augmentation des prix des produits de base essentiels à l'échelle mondiale a mis à rude épreuve les ressources des organismes humanitaires. Cependant, les nombreuses crises humanitaires en cours ne doivent pas nous faire oublier les réfugiés palestiniens. Depuis sa création, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle important en apportant secours et assistance à des millions de personnes dans de nombreux pays. À cet égard, le Brésil se fait l'écho des appels à redoubler d'efforts pour rétablir les capacités de l'UNRWA, car son sous-financement chronique risque toujours de l'empêcher de prêter assistance à ces personnes.

Pour terminer, le Brésil tient à affirmer une fois encore son appui à l'action menée par le Coordonnateur spécial. Nous remercions M. Wennesland de s'être exprimé en toute franchise au Conseil de sécurité et d'avoir noué un dialogue avec toutes les parties. Nous saluons également les efforts des pays, en particulier ceux de la région, qui s'emploient sans relâche à ramener un calme relatif et à désamorcer la situation sur le terrain.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé utile mais qui n'incite guère à l'optimisme.

Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'appui du Premier Ministre Lapid et du Président Abbas à la solution des deux États, qu'ils ont exprimé lors de leurs discours à l'Assemblée générale la semaine dernière (voir A/77/PV.8 et A/77/PV.10, respectivement). Le Royaume-Uni est fermement convaincu que la solution des deux États, fondée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune, et une solution juste pour les réfugiés, est le meilleur moyen d'instaurer une paix à long terme. Cependant, les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour concrétiser cette solution demeurent importantes. Nous partageons les vives préoccupations exprimées quant à la détérioration des conditions de sécurité en Cisjordanie. Nous demandons instamment à toutes les parties de réduire les tensions et de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales déstabilisantes.

Nous exhortons Israël à ne pas poursuivre les démolitions à Massafer Yatta, qui causeraient des souffrances inutiles et qui sont contraires au droit international, hormis dans les circonstances les plus exceptionnelles. Nous condamnons sans ambiguïté l'exécution de cinq habitants de Gaza par le Hamas ce mois-ci. Le Royaume-Uni est opposé à la peine de mort en toutes circonstances. En Cisjordanie, au cours de la seule année 2022, le nombre de Palestiniens tués par les forces israéliennes a dépassé le nombre total enregistré depuis que l'ONU a commencé à recenser les décès en 2005. Le Royaume-Uni continue d'appuyer pleinement le droit d'Israël à la légitime défense, mais lorsqu'il y a des accusations d'usage excessif de la force, nous préconisons des enquêtes rapides et transparentes. Nous sommes également consternés par les attaques terroristes contre les citoyens israéliens, qui sont injustifiables.

Nous nous félicitons de l'initiative prise par la Norvège de convoquer le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens ce mois-ci. Nous saluons les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures économiques, notamment le paiement électronique des travailleurs palestiniens en Israël, ainsi que les efforts pour assurer le bon fonctionnement du portail e-VAT pour le paiement en ligne de la taxe sur la valeur ajoutée. Cependant, des mesures plus audacieuses et plus rapides s'imposent pour susciter un véritable changement dans la situation économique des territoires palestiniens occupés. Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer la tenue d'une autre réunion du Comité économique mixte palestino-israélien dès que possible.

Nous remercions également la Jordanie et la Suède d'avoir organisé une réunion ministérielle d'appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Royaume-Uni fournit depuis longtemps un appui financier et politique à l'UNRWA et se félicite du soutien que l'Office continue d'apporter aux réfugiés palestiniens dans toute la région. Nous encourageons les partenaires à poursuivre leur dialogue afin que l'UNRWA puisse s'acquitter de son mandat.

Pour terminer, la paix ne pourra être instaurée que grâce à un dialogue digne de ce nom entre les parties, qui s'attaque aux facteurs d'instabilité et de violence dans l'immédiat. Nous encourageons les parties à poursuivre et à approfondir leur dialogue pour atteindre cet objectif.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (parle en espagnol) : Je remercie chaleureusement le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Wennesland, de son exposé très détaillé.

Je saisis tout d'abord cette occasion pour souhaiter à nos amis et collègues juifs une très bonne année, *chag sameach*. L'exposé que nous venons d'entendre atteste, une fois de plus, les progrès très limités dans l'application de la résolution 2334 (2016). Malheureusement, la réalité montre plutôt des reculs, et je me concentrerai sur trois d'entre eux.

Le premier est l'expansion des colonies de peuplement, qui compromet la viabilité de la solution des deux États. La construction et l'expansion des colonies de peuplement, et tout ce que cela implique, comme le transfert de colons, la confiscation et la démolition de biens et le déplacement de la population palestinienne, comme cela se produit à Massafer Yatta et à Cheik Jarrah, entre autres, constituent des violations du droit international ainsi que de nombreuses résolutions de l'ONU. Par conséquent, le Mexique demande une fois encore la cessation de toutes les activités liées à l'expansion des colonies de peuplement.

Le deuxième est la violence qui ne cesse de s'intensifier. Nous constatons avec une vive inquiétude le nombre croissant d'actes violents. Nous déplorons l'attentat perpétré à Holon il y a quelques jours, qui a coûté la vie à une Israélienne. Comme l'a signalé le Coordonnateur spécial, la situation précaire à Jérusalem-Est est également alarmante. Les provocations qui ont eu lieu sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif

sont inacceptables, d'autant plus que, comme nous l'avons vu en d'autres occasions, elles peuvent avoir des conséquences désastreuses. Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute mesure susceptible de porter atteinte au caractère historique, démographique, religieux ou culturel de la ville.

De même, nous constatons que les conditions de sécurité en Cisjordanie continuent de se détériorer. Selon les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, cette année a été la plus meurtrière depuis 2005. Les fréquents raids et opérations des Forces de défense israéliennes ont fait plus de 80 morts et près de 7 500 blessés parmi les civils palestiniens à ce jour en 2022. Nous demandons instamment aux forces de l'ordre israéliennes de respecter les principes de nécessité, de proportionnalité et de distinction.

Troisièmement, en ce qui concerne le processus politique, nous saluons les mesures de confiance telles que les permis pour les travailleurs palestiniens et la facilitation de la circulation des personnes et des biens à Gaza. Ces efforts doivent néanmoins s'accompagner d'un processus politique inclusif et de grande ampleur dans lequel Israël et la Palestine collaborent de manière constructive, dans l'objectif commun de remédier aux causes structurelles du conflit. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de réunions comme celle du Groupe de Munich, des pourparlers sur l'Initiative de paix arabe et de la réunion ministérielle du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui a eu lieu pendant la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, dont l'objectif était d'encourager les mesures visant à rétablir la confiance et à promouvoir la solution des deux États.

L'appui de la communauté internationale et, notamment, l'engagement du Président Abbas et du Premier Ministre Lapid en faveur de la solution des deux États méritent d'être tout particulièrement salués. Voilà la voie à suivre. L'heure est venue de relancer le processus politique sous les auspices de la communauté internationale et, espérons-le, sous la direction plus active du Conseil de sécurité.

M^{me} **Kamboj** (Inde) (*parle en anglais*): Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Tor Wennesland, de son exposé sur l'application de la résolution 2334 (2016).

L'Inde est préoccupée par les pertes regrettables en vies humaines parmi les civils et renouvelle son appel à une cessation totale de la violence et des attaques contre les civils, en particulier les femmes et les enfants.

22-60389 **17/19**

De même, nous sommes préoccupés par les récents actes de terrorisme et de violence commis en Israël et en Cisjordanie. Nous sommes aussi conscients des tensions qui règnent aux alentours des Lieux saints à Jérusalem en raison des actes et des discours provocateurs. Il faut respecter et maintenir le statu quo historique et juridique régissant ces lieux. Les activités que le Coordonnateur spécial a pointées du doigt dans son exposé se poursuivent également. Elles doivent cesser.

Les Palestiniens continuent de se heurter à de graves difficultés économiques et humanitaires. L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire à la population civile palestinienne doit être une priorité. Pour sa part, l'Inde continue d'apporter son soutien au peuple palestinien dans le cadre de son partenariat bilatéral de développement, qui couvre des secteurs très variés tels que la santé, l'éducation, l'autonomisation des femmes, l'entrepreneuriat et les technologies de l'information. Les étudiants palestiniens et les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne reçoivent chaque année des bourses d'études et de formation dans des établissements d'enseignement de premier plan. Ces bourses sont aussi accordées aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et nous appuyons les institutions palestiniennes locales dans leurs initiatives de développement. Notre soutien s'étend aussi aux services humanitaires de l'UNRWA. Compte tenu de la situation financière actuelle de l'UNRWA, nous avons avancé le versement de notre contribution de 5 millions de dollars à l'Office pour cette année.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'évolution de la situation en Palestine ne fait que confirmer le besoin urgent d'un dialogue politique entre Israël et la Palestine au moyen de la reprise de négociations directes en vue de créer un État de Palestine souverain, indépendant et viable vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas d'autre option qu'une solution négociée prévoyant deux États et, à cet égard, nous nous félicitons de l'allocution prononcée la semaine dernière par le Premier Ministre israélien à l'Assemblée générale (voir A/77/PV.8) à l'appui d'une telle solution. L'Inde est prête à appuyer tous les efforts diplomatiques visant à renforcer l'engagement collectif de la communauté internationale en faveur de la reprise des négociations et de la facilitation du processus de paix pour parvenir à la solution des deux États.

M^{me} **Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé instructif.

Depuis le premier jour, l'Administration Biden appuie sans réserve la solution des deux États. Cela n'a pas changé. Comme le Président Biden l'a clairement indiqué la semaine dernière à l'Assemblée générale,

« [U]ne solution négociée prévoyant deux États reste [...] le meilleur moyen de garantir la sécurité et la prospérité d'Israël à l'avenir et de donner aux Palestiniens l'État auquel ils ont droit » (voir A/77/PV.6).

Nous ne sommes pas les seuls à faire pression pour instaurer la paix. En fait, la salle de l'Assemblée générale résonnait des appels en faveur de la solution des deux États durant la semaine de réunions de haut niveau. Le Premier Ministre Lapid a prononcé un discours courageux et passionné (voir A/77/PV.8) présentant sa vision de deux États pour deux peuples. L'importance de son appel à la paix entre Israéliens et Palestiniens ne doit pas être sous-estimée. Je tiens en outre à saluer la déclaration du Président Abbas (voir A/77/PV.10), son engagement déclaré en faveur de la non-violence et l'affirmation de son appui à la solution des deux États. Il est maintenant temps de passer de la parole aux actes et de réaliser des progrès réels et durables. Il incombe aux deux parties de travailler en toute bonne foi pour concrétiser la vision de deux États pour deux peuples. Il n'y a pas de raccourci au statut d'État.

À cet égard, nous nous opposons fermement aux mesures unilatérales qui exacerbent les tensions et nous détournent de la solution des deux États, nous éloignant ainsi de la paix. Cela inclut les attaques terroristes et les actes d'incitation à la violence contre les Israéliens. Cela inclut les plans d'expansion de la partie ouest de Har Gillo, qui fragmenteraient davantage la Cisjordanie, et les éventuelles démolitions à Massafer Yatta. Cela inclut également les violences infligées aux Palestiniens dans leurs quartiers par des colons israéliens, qui sont parfois escortés par les forces de sécurité israéliennes. Je soulignerai par ailleurs que les États-Unis sont préoccupés par la montée des tensions et de la violence entre Palestiniens en Cisjordanie, notamment les récents affrontements survenus à Jénine et à Naplouse. Cette tendance générale à l'augmentation de la violence ne laisse de nous inquiéter.

L'instabilité en Cisjordanie n'est dans l'intérêt ni d'Israël ni du peuple palestinien. Nous appelons les deux parties à œuvrer sans tarder en faveur de la paix.

Les États-Unis apportent leur contribution. En juillet, alors qu'il se trouvait dans la région, le Président Biden a annoncé un certain nombre de mesures visant à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien en Cisjordanie et à Gaza, notamment un financement supplémentaire pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous travaillons actuellement à l'extension de la desserte numérique de quatrième génération à Gaza et en Cisjordanie et à l'amélioration de l'accès au pont Allenby. Nous encourageons le Gouvernement israélien à faire avancer rapidement ces projets. Nous ne pouvons pas y arriver seuls. Nous engageons vivement les pays qui se disent favorables au peuple palestinien à traduire cette conviction en améliorations concrètes sur le terrain. Nous demandons à l'Autorité palestinienne de veiller au respect des droits humains et de s'abstenir de procéder à des versements au profit de ceux qui s'en prennent aux Israéliens. Une Autorité palestinienne forte et légitime est dans l'intérêt de toute la région.

Avant d'en terminer, je tiens à signaler la visite historique effectuée plus tôt ce mois-ci en Israël par le Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis. Les États-Unis continueront de travailler avec Israël et ses voisins pour étendre les relations dans toute la région, et nous nous attacherons à faire en sorte que ces nouvelles relations profitent également aux Palestiniens.

Même si les circonstances actuelles ne se prêtent pas à la négociation, nous ne devons pas nous retrancher dans le cynisme. La communauté internationale peut et doit prendre des mesures afin de créer les conditions propices à la négociation de la solution des deux États. Ce sera un vrai défi, mais c'est un défi que nous devons relever ensemble. Les États-Unis n'hésiteront pas à travailler avec leurs partenaires pour bâtir un avenir plus radieux et plus pacifique.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M. Wennesland pour son exposé et lui redis le plein et entier soutien de la France.

La priorité reste l'arrêt des mesures unilatérales. La colonisation, contraire au droit international, remet en cause toute possibilité de reprise du processus de paix et, au-delà, la solution des deux États. La France demande donc à Israël de mettre un terme aux procédures en cours d'expansion ou de création de nouvelles colonies. Les démolitions et les évictions doivent cesser. Elle rappelle également l'importance du respect du statu quo sur les Lieux saints.

L'immobilisme n'est plus une solution. Il faut recréer un horizon politique. La France est déterminée à agir en ce sens et soutiendra toute initiative visant à rassembler les parties autour de la table. Il est urgent de relancer des négociations directes. Seule la solution des deux États, vivant côte à côte en paix et en sécurité et ayant l'un et l'autre Jérusalem pour capitale, permettra d'apporter une paix juste et durable aux Israéliens, aux Palestiniens et dans toute la région. Nous saluons l'ouverture exprimée par le Premier Ministre israélien devant l'Assemblée générale des Nations Unies (voir A/77/PV.8) et souhaitons surtout que ce discours se traduise en actes.

La France appelle le Conseil de sécurité à se mobiliser en faveur d'une reprise des négociations de paix dans les meilleurs délais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 11 h 30.

22-60389 **19/19**